

GOUVERNEMENT GENERAL
1^{ère}me DIRECTION GENERALE
2^{ème}me DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2^{ème}me SECTION

Léopoldville, le 29.8.59

N° 822/2927

OBJET: Bourses et prêts
d'études. Bourses
de voyage 1959-1960.
Demande accord défini-
tif.

A Monsieur KAMUZINZI Athanase
C/o Université Lovanium
B.P. 124
LEOPOLDVILLE XI

Monsieur,
~~Mademoiselle~~

J'ai l'honneur de me référer à votre demande d'accord définitif à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage, relative à l'année académique 1959-1960.

Pour me permettre de donner suite à votre demande, je vous prie de vouloir bien m'adresser de toute urgence le (les) document(s) marqué(s) par une X et qui manque(nt) encore actuellement à votre dossier.

- 1° - une attestation de résidence au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi relative aux parents ou tuteurs. S'ils sont décédés, l'attestation précise qu'ils "ont résidé" au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi.
- 2° - un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs concernant le candidat boursier.
- 3° - une attestation relative au nombre d'enfants à charge des parents ou tuteurs du candidat boursier et, éventuellement, du candidat lui-même.
- 4° - soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant le paiement, par les parents ou tuteurs, de l'impôt de capitation afférent à l'année civile antérieure à celle qui précède le 1^{er} trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée;
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant le montant (éventuellement mention : "néant") des revenus imposables, professionnels ou autres, des parents ou tuteurs, déterminés conformément aux dispositions du décret du 10 septembre 1951 et le rapportant à l'année civile antérieure à celle qui précède le 1^{er} trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée.

.../...

- 5°- soit une attestation par laquelle le candidat boursier certifie sur l'honneur qu'il n'a pas disposé de revenus imposables pour l'année civile antérieure à celle précédant le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée;
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant le montant (éventuellement mention : "néant") des revenus imposables, professionnels ou autres, du candidat boursier, déterminés conformément aux dispositions du décret du 10 septembre 1951 et se rapportant à l'année civile antérieure à celle qui précède le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée.
- 6°- une attestation d'inscription, en qualité d'élève régulier, aux cours de l'année d'études pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée ou un document émanant de la direction de l'établissement scolaire et attestant que l'étudiant intéressé est admissible, sous réserve du versement des droits d'inscription, aux cours de l'année d'études pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée.
Après la 2^e session.
- 7°- une copie certifiée conforme par une autorité officielle du diplôme ou certificat obtenu à l'issue de l'année académique immédiatement antérieure à celle pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée.
idem
- 8°- s'il s'agit d'une bourse de voyage : déclaration des parents ou tuteurs certifiant sur l'honneur qu'ils ne bénéficient pas en raison de leur situation contractuelle ou statutaire, de la gratuité totale ou partielle des frais de voyage pour lesquels l'intervention du Gouvernement est sollicitée.
- 9°- une déclaration par laquelle le candidat boursier communique tout renseignement relatif au compte bancaire (numéro, banque, localité), compte de chèques postaux, ou compte à la Caisse d'Epargne auquel devront être versées les diverses tranches de la bourse.

Je vous prie, dès lors, de vouloir bien me faire parvenir DE TOUTE URGENCE, le(les) document(s) mentionné(s) ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur ~~M. de Poiseville~~, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE, J. AERTS,



Ayant été boursier en 1958-59, j'ai déjà
l'attestation sur impôts ou revenus en janvier 59



Léopoldville, le
Tél. 7501

UNIVERSITÉ LOVANIUM
LÉOPOLDVILLE XI
CONGO BELGE

A T T E S T A T I O N

Le soussigné M. PLEVOETS

Secrétaire de l'Université Lovanium de Léopoldville déclare
et certifie par la présente que

Monsieur KAMUZINZI Athanase

de

né(e) à Karama (Astrida) Ruanda le 23-12-1934

est inscrit(e) ^{pour la 2^{ème} session d'examen} ~~comme étudiant(e)~~ régulier(e) à l'Universi-
té Lovanium pour l'année académique 1958 - 1959 en
d'une Candidature en sciences politiques et sociales.

*Cinq mots de surcharge
Chicour*

Fait à Léopoldville, le . . . 30 juillet . . . 1959

Le Secrétaire de l'Université



Chicour

ATTESTATION DE CELIBAT.

ATTESTATION DE CELIBAT.

Je soussigné RULMONT José, Joseph, Auguste, Ghiskain
Agent Territorial Principal à Astrida, Délégué par l'Administra-
teur de Territoire d'Astrida, atteste par la présente que le
nommé KAMUZINZI Athanase, fils de Buyenge(+) et de Nyirarudadari
(ev) est célibataire.-

Fait à Astrida, le 12 août 1959.
L'Agent Territorial Principal,
J. RULMONT,

DELIVRE GRATUITEMENT POUR
USAGE ADMINISTRATIF,-

DELIVRE GRATUITEMENT POUR
USAGE ADMINISTRATIF,



/ .D.K. /

RUANDA-URUNDI.

DISTRICT DU RUANDA
TERRITOIRE DE(OU VILLE DE) ASTRIDA.

20

Certificat de bonnes conduites, vie,
moeurs et civisme.-

Je soussigné, (1) RULMONT, José, Joseph, Auguste,
Ghislain, Agent Territorial Principal, à Astrida, Délégué par l'Adminis-
trateur de Territoire d'Astrida;

certifie que: M. KAMUZINZI Athanase

né à Karama Chefferie Mvejuru Territoire Astrida
de Buyenge(+) et de Nyirarudadari (ev)
de nationalité Ressortissant du Territoire du Ruanda-Urundi
Est (~~ou ressortissant~~) (2) de bonnes conduites, vie et moeurs.-

Fait à Astrida, le 12 août 1959

L'Agent Territorial Principal,
* RULMONT,

DELIVRE GRATUITEMENT POUR
USAGE ADMINISTRATIF,



1963

Munira

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le

N° 822/

018371 - 9 6 - 59

Annexe : 1.

Objet :

Etudes postsecondaires ou universitaires au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi. Bourse et prêt d'études et bourse de voyage (A.R. du 30.10.58 et du 13.3.59).

A Monsieur KAMUZINZI Athanase
c/o Université Lovanium
B.P. 124

LEOPOLDVILLE XI

Monsieur,

Me référant à votre demande du **22/3/1959**, j'ai l'honneur de vous informer que je vous marque accord de principe à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage afférents aux études que vous comptez entreprendre au cours de l'année académique 1959-1960.

J'attire votre attention sur le fait que cet accord ne préjuge en rien de la suite définitive qui pourra être réservée à votre requête. Mon accord définitif dépendra notamment du résultat favorable de l'examen de votre dossier complet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir, dès que vous serez en possession de tous les documents indispensables, et au plus tard pour le 1er décembre, une demande définitive accompagnée des pièces dont la liste figure à l'article 4 de l'ordonnance 80/94 du 26 février 1959 parue au Bulletin Administratif n° 10 du 9 mars 1959 et est reprise à l'annexe à la présente.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer par même courrier toutes indications relatives au compte de chèques postaux ou au compte bancaire auquel devront être versées les différentes tranches de la bourse.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,
R. SCHEPMANS,

LM

LM

Annexe 1

Demande de bourse et prêt d'études et (ou) de bourse de voyage pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30.10.58)

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire, au Gouverneur Général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (1) . *K.A. MUZINZI Athanase*
né à . *KARAMA*, le . *23 décembre 1934*
~~mar~~ *arié*, célibataire (2)

belge (européen ou congolais), luxembourgeois, ressortissant du Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2) résident (3) à . *KARAMA sous-cheferie Karama (A.S.T.R.I.D.A.)*
sollicite :

- a. une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5) *3.600.F* Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.
- b. une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de
. *A.S.T.R.I.D.A.* . (6) à . *LOVANIUM* (7)

Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études de la (8) *Première licence en sciences Polit. sociales et économiques (lett. écon.)* à l'établissement scolaire (9) *Université Lovanium B.P. 124 Léop. XI* pendant l'année académique *1959...-1960*

Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (10) *Pré-universitaire + Un certificat de la 1ère année en Sciences Polit. sociales et économiques*.
J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du diplôme (certificat) de (11) *Candidat en Sciences Polit. sociales et économiques*

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente sont exacts.

Adresse exacte : *Université Lovanium B.P. 124 Léop. XI*

le 22/3/59 Kamuzinzi

Date et Signature

(1) Nom en lettres capitales , et prénoms
(2) Biffer la (les) mention(s) inutile(s)
(3) Si les parents ou tuteurs sont décédés, remplacer par "ont résidé"
(4) Le montant total de l'intervention demandée comprendra obligatoirement 2/3 bourse et 1/3 prêt.
(5) Montant à préciser d'après les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal du 30.10.58. Si le candidat ne sollicite pas de bourse et prêt d'études, indiquer : "néant".
(6) Lieu de résidence au Congo belge ou au Ruanda-Urundi
(7) Lieu où est situé l'établissement scolaire au Congo belge ou au Ruanda-Urundi ou, en cas d'études en Belgique, Bruxelles ou Anvers selon que le voyage est effectué par voie aérienne ou maritime.

Pour copie certifiée conforme,
Kinshasa, le 4 AVRIL 1959
Préfet-Administrateur de la Zone Annexe, e.1.
L'Administrateur Territorial Adjoint,
- CYBIS, I. -



UNIVERSITE LOYANIUM DE LEOPOLDVILLE

Nous, Président, Secrétaire et Membres de la Commission chargée par le Recteur de l'Université Loyanium de Léopoldville, de procéder aux examens de la PREMIERE EPREUVE DE LA CANDIDATURE EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES;

Attendu que M. ~~MONSIEUR~~ KAMUZINZI, né à Kinshasa

est porteur d'un certificat de fin d'études de l'Université Kinshasa de Léopoldville. Le 26 juillet 1957, autorisé par le Directeur Général de l'Instruction Publique au Congo Belge.

Attendu qu' a publiquement subi... sur les matières suivantes:
1° la métaphysique; 2° la philosophie morale; 3° la psychologie générale y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte; 4° la critique historique; 5° l'histoire contemporaine; 6° l'histoire du Congo et de la Belgique; 7° l'histoire de la littérature française; 8° l'introduction à l'histoire des principales littératures modernes; 9° l'encyclopédie des sciences sociales; 10° l'histoire de l'Afrique, l'examen consistant la PREMIERE EPREUVE DE LA CANDIDATURE EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES PREPARATOIRE AU GRADE DE LICENCE EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES ou EN SCIENCES SOCIALES ou EN SCIENCES ECONOMIQUES;

Declarons que Monsieur KAMUZINZI

peut être admis aux examens ci-dessus.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat attestant en même temps que Monsieur KAMUZINZI a été réellement élève de l'Université Loyanium de Léopoldville, et que les prescriptions, énoncées à celles des lois belges sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, coordonnées par arrêté du Régent de Belgique du 31 décembre 1949, quant à la durée des études, l'organisation et la publicité des examens, ont été observées conformément aux arrangements intervenus avec les Autorités de la Colonie.

Fait à Léopoldville, le 31 octobre 1959.

Le Secrétaire

M. Camuzinzi

Signature du Porteur.

Kamuzinzi

Ve par Nous, Recteur de l'Université

[Signature]



Les Membres de la Commission

[Signature]

[Handwritten notes and signatures at the bottom of the page]

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le 22.12.58

Nº 822/1738

TRANSMIS COPIE p.i. à Monseigneur GILLON,
Recteur de l'Université Lovanium, avec
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

OBJET : Bourse et prêt
d'études 1958-59.

A Monsieur KAMUZINZI Athanase
c/o Université Lovanium
LEOPOLDVILLE 11

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse et prêt d'études pour l'année académique 1958-1959, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (vingt mille francs) et un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 F (dix mille francs) vous sont alloués à titre d'intervention du Gouvernement dans les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1958-1959.

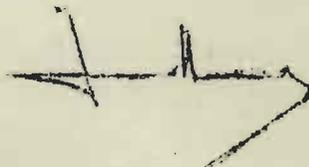
Un montant de 12.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 2.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1958.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires du 28 août 1957 et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse, relativement à l'année civile 1957 : déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse et du prêt afférente aux mois des 2e et 3e trimestres de l'année académique 1958-1959 (janvier 1959 à juillet 1959 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service, J. AERTS,



DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES

UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e)(1) *K.A.M.U.Z.I.N.Z.I. Athanase* ressortissant(e) du (2) *Ruanda-Urundi*
nationalité: (2) *R.U.A.N.D.A.S.S*
titulaire du compte n° *933.359*..... à la Banque ... *du Congo B.E.C.E.F*
fils (fille) de (3) *B.U.Y.E.N.G.E.*... résidant au (4) *R.U.A.N.D.A.*...
né(e) à ... *K.A.R.A.M.A.*..... le ... *2.3.11.2.1.1.34*.....
inscrit(e) pour l'année académique *1958*.. *1959*...
en (année, faculté, groupe) *II. Cours. sciences. politiques, sociales, & Econom.*
à l'Université Lovanium de Léopoldville

déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :

1°) une bourse d'études d'un montant de *20.000*.....Fr.
(en lettres *vingt mille francs*.....)

2°) un prêt d'honneur d'un montant de *10.000*.....Fr.
(en lettres *dix mille francs*.....)

prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant ma sortie de l'Université.

Lieu et date : *Lovanium le 30 juillet 1958*

Signature : *Kamuzizi*

- (1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile
(3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, Luc GILLON

Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville

certifie que M..... *K.A.M.U.Z.I.N.Z.I. Athanase*.....

est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)

..... *II. Cours. sciences. politiques, sociales, & Economiques*.....

L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le ... *30*... *juillet* 19.58.

Le Recteur de l'Université,

P.O. Le Secrétaire de l'Université,

P. Nicaise
P. NICAISE.

PROVINCE DE
SERVICE DES IMPOTS
VERIFICATION DE *Kigali*

DECLARATION.
=====

Je soussigné (1) **DIERCKX M.**
..... *Verificateur des Impôts*

déclare par la présente que
~~Monsieur~~ ^{adame} **NYIRARUGIRA Dorothee, de KARAMA (Ostrida)**
~~mère~~ ^x tuteur (2) de Monsieur **KAMUZINZI (Uthanas)**
étudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,
"exempté de l'impôt de capitation en 1957 ne tombe pas en 1957 sous
"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)
"exempté de l'impôt de capitation en 1957, a, comme revenus imposa-
"bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposi-
"tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant
"s'élève, pour l'exercice civil. 1957, à la somme de
"..... (2)



Lieu et date. *Kigali le 9/11/57*

Signature
[Signature]
DIERCKX M.
VERIFICATION DES IMPOTS
B.P. 42 - KIGALI

(1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE Ruanda Urundi
DISTRICT DE Ruanda
TERRITOIRE DE Astrida

40

DECLARATION

Je soussigné (1) ..BOVY.H.....

Administrateur Territorial Assistant Principal à Astrida.....

déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)

de Madame NYIRARUGIRA Dorothee.....

mère, ^{et} tuteur (2) de M. Kamuzinzi Athanase.....

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

s'élève pour l'exercice civil 1956 et 1957 à néant car ne dispose que de

cultures strictement nécessaires à sa propre subsistance et n'est pas soumise
à l'impôt de capitation.

Lieu et date Astrida le 29 octobre 1957.....

Sigillum



Signature,

(1) indiquer nom et titre

(2) biffer la mention inexacte.



GOUVERNEMENT GENERAL
8me DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
2ème SECTION

Léopoldville, le 19 décembre 1957.

N° 822/1500

Objet : Bourse et prêt
d'études 1957-58.

A Monsieur KAMUZINZI Athanase
Etudiant à l'Université Lovanium
B.P. 2158
LEOPOLDVILLE

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse et de prêt d'études pour l'année académique 1957-1958, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (vingt mille francs) et un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 F (dix mille francs) vous sont alloués pour couvrir les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1957-1958.

Un montant de 12.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 2.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1957.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse, relativement à l'année civile 1956 : déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse et du prêt afférente aux mois des 2e et 3e trimestres de l'année académique 1957-1958 (janvier 1958 à juillet 1958 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,
J. AERTS,



DEMANDE DE BOURSE ET D'ÉTAT POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e) (1) KAMUZINZI .ATHANASE.....ressortissant(e) du (2) RUANDA
Nationalité: /R/N/
titulaire du compte n° .933.359.....à la Banque du Congo Belge.....
fils (fille) de (3) BUYENGE BERCHMANS.....résidant au (4) CONGO BELGE. RUANDA
né(e) à KARAMA.....le 23.12.1934.....
inscrit(e) pour l'année académique 1957.. 1958.....
en (année, faculté, groupe) lère cand; en. s. sociales. et politiques
à l'Université Lovanium de Léopoldville.....
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de 2000.....F

2°) un prêt d'honneur d'un montant de ...10,000.....F
(en lettres dix mille francs.....)

prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant ma sortie de l'Université.

Karama + le 16-10-57

Date et Signature

+ KAMUZINZI

(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) Nom et prénom du père (4) Pays, de Résidence du père.

Je soussigné, Luc GILLON.....

Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville.....

certifie que M KAMUZINZI ATHANASE.....

est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)

à la candidature en sciences sociales et administratives politiques.....

L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le 13 NOV. 1957

Date et Signature

Le Recteur de l'Université,

P.o. Le Secrétaire de l'Université, P. NICAISE,

P. Nicaise

Annexe(s) à joindre à la demande.

- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant que les parents de l'intéressé ont été soumis à l'impôt de capitation pendant l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause.
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant, en ce qui concerne l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause, le montant des revenus imposables, professionnels ou autres, déterminés conformément aux dispositions du Décret du 10 septembre 1951 et éventuellement une déclaration du chef de famille, contresignée par l'autorité territoriale, relative au nombre d'enfants à charge pendant le même exercice civil. Par enfant à charge il faut entendre les enfants de moins de 21 ans (sauf dans le cas d'étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement) n'ayant aucun revenu personnel.

N.B.: Les documents mentionnés ci-dessus ne doivent pas être annexés à la demande de bourses s'ils ont été transmis dans le courant du mois de janvier précédant, conformément aux instructions figurant in fine du 3e alinéa du chapitre II des instructions.

PROVINCE DE *Ruanda-urundi*

DISTRICT DE *Ruanda*

TERRITOIRE DE *Astrida*

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1) *NAEGALI J. M. E*
Administrateur Territorial Assistant à Astrida

certifie par la présente que *la femme NYIRARUGIRA Dorothe*
mère de Kamuzinzi Athanase

père tuteur (2) de *KAMUZINZI ATHANASE* étudiant de

l'Université Lovanium de Léopoldville,

~~a été soumise~~ à l'impôt de capitation en (2) *1955*

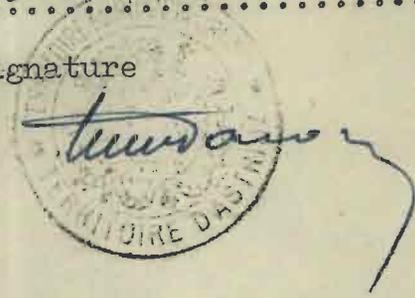
~~soumise à l'impôt de capitation en 1955 en a été dispensé en vertu~~
de (2)

Note: Le tuteur CONDO, a quitté le Ruanda-urundi et s'est rendu au Tanganyika Territory

Lieu et date *Astrida le 15.10.1957*

Sigillum

Signature



(1) Indiquer nom et titre.

(2) Biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE *Ruanda Urundi*
DISTRICT DE *Ruanda*
TERRITOIRE DE *Astide*

DECLARATION

Je soussigné (1)..... *Fovy #*.....
..... *Admin. Terr. ds. Gal. à Astide*.....

déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)

de M. ^{me} *NYIRARUGI RA*..... *Forthé*.....
~~père~~ ^{mère et} tuteur (2) de M. *Kamuginga Athanase*.....

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,
s'élève pour l'exercice civil ^{1956 et 1957}..... à *réant car se dispense que*
de cultures strictement nécessaires à sa propre subsistance et
n'est pas soumise à l'impôt de Capital.
Lieu et date..... *Astide le 29.10.57*



Signature,
[Handwritten signature]

(1) indiquer nom et titre
(2) biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE RUANDA-URUNDI

DISTRICT DE RUANDA

TERRITOIRE DE ASTRIDA

D E C L A R A T I O N



Je soussigné (1) .. BOVY. H.

Administrateur Territorial Assistant Principal à Astrida

déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)

de Madame NYIRARUGIRA Dorothee

et père, tuteur (2) de M. KAMUZINZI Athanase

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

s'élève pour l'exercice civil 1955 à néant car ne dispose que de cultures
strictement nécessaires à sa propre subsistance et n'est pas soumise à
l'impôt de capitation.

Lieu et date. Astrida, le ... 12.11.57



Signature,

(1) indiquer nom et titre

(2) biffer la mention inexacte.

.....

père, tuteur (2) de M.

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

s'élève pour l'exercice civil

PROVINCE DE *Ruanda Urundi*
DISTRICT DE *Ruanda*
TERRITOIRE DE *Astrida*

D E C L A R A T I O N

Je soussigné (1) *BOVY.H.*.....

Administrateur Territorial Assistant Principal à Astrida......

déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)

de *Madame NYIRARUGWIRA Dorothee*.....

père, et tuteur (2) de Mr. Kamuzinzi Athanase.....

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

s'élève pour l'exercice civil 1956 et 1957 à néant car ne dispose que de
cultures strictement nécessaires à sa propre subsistance et n'est soumise
à l'impôt de capitation.

Lieu et date. *Astrida, le 29 octobre 1957.*.....



Signature,

(1) indiquer nom et titre

GOUVERNEMENT GENERAL
8me DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
2ème SECTION

Léopoldville, 6 janvier 1958.

N° 822/12

Objet: Bourse d'études
1956-1957

Monsieur **KAMUZINZI Athanase**
Etudiant à l'Université Lovanium
B.P. 2158
LEOPOLDVILLE

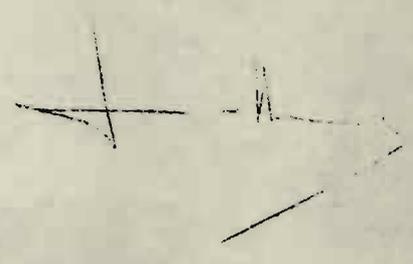
Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse d'études pour l'année académique 1956-1957, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 25.000 F (Vingt cinq mille francs) vous est allouée pour couvrir les frais des études préuniversitaires au cours de l'année académique 1956-1957.

Conformément aux intructions en la matière, le montant de la bourse a été versé directement à Monseigneur Gillon, recteur de l'Université Lovanium qui a fait les avances de fonds nécessaires aux frais d'études pendant l'année académique 1956-1957.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,
J. AERTS,



DEMANDE DE BOURSE D'ETUDE
ANNEE ACADEMIQUE 1956-1957

Je soussigné. . . *MAMUZINZI Athomas*
né à . . . *KARAMA (Astida)* le . . . *23 décembre 1934*
état civil . . . *célibataire*

sollicite par la présente l'octroi par le Gouvernement de la Colonie d'une
bourse d'étude de . . . *25.000* . . . fr constituée par un don de . . . *25.000* . . . fr
~~et un prêt de~~ fr afin de me permettre de poursuivre les études
de . . . *pré-universitaire générale*
à l'Université . . . *de Léopoldville*

Mes parents
qui ont charge de enfant disposent d'un revenu annuel
de inférieur à *F. 150.000 fr*

Ce revenu ne leur permet pas de subvenir à la charge de mes études

Je vous prie de trouver en annexe :

une attestation de revenus de mes parents

Fait à . . . *Léopoldville* le . . . *2 juillet 1957*

Mamuzinzi

PROVINCE DE RUANDA-URUNDI
DISTRICT DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

A T T E S T A T I O N . -

=====

Je soussigné, ACKERMAN Franciscus Livinus, Administrateur de Territoire à Astrida, certifie par la présente que le nommé CONDO, originaire de Karama, Chefferie du Mvejuru, Territoire d'Astrida et y résidant, tuteur de KAMUZINDI Athanase étudiant à l'Université Lovanium de Léopoldville, jouit d'un revenu annuel ne dépassant pas cent cinquante mille francs.-

Astrida; le 12 août 1957.
L'Administrateur de Territoire,
Fr. ACKERMAN.,

